

Point 16 – Réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération Nantaise
- Evolution des tarifs au 1er juillet 2013 et au 1er novembre 2013 -
Approbation

Intervention : Gilles BONTEMPS

Monsieur le Président, chers collègues,

Ce matin, mon collègue Yann VINCE a souligné les conditions difficiles de lesquels nous avons élaboré ce budget 2013.

Nous voyons avec cette délibération sur l'évolution des tarifs que le budget des transports collectif de notre agglomération n'échappe pas cette réalité.

Depuis plusieurs années, dans une situation financière contrainte du fait des choix politiques de la droite et de Monsieur Sarkozy qui ont réduit les dotations de l'Etat aux collectivités et supprimé la recette dynamique qu'était la taxe professionnelle, la poursuite d'une politique offensive d'investissement dans notre agglomération et particulièrement dans le domaine déplacements a été et est une bonne chose pour notre territoire.

La première phase de l'interconnexion L1 et L2 du tramway en lien avec la réouverture de Nantes-Châteaubriant, la réalisation de pôles d'échanges multimodaux ou la création de lignes Chronobus avec le concours financier d'autres

collectivités ou encore l'acquisition de nouveaux tramways témoignent de cette dynamique et on le voit dans la progression de fréquentation, 120 millions de voyages en 2012, qui correspondent aux besoins grandissants de déplacements de nos concitoyens.

L'augmentation de l'offre, le développement de l'intermodalité, la fréquence, la poursuite du maillage du territoire, les tarifications sociales que nous avons mises en place et le fait que nous restons globalement au niveau des tarifs dans la moyenne agglomération -avec une part des usagers autour de 38 % et celle de la collectivité autour de 62 %- explique l'attractivité de notre politique de déplacements.

Ceci étant dit, nous aurions souhaité pouvoir contenir globalement la hausse des tarifs pour les voyageurs au niveau de l'inflation.

Cela n'a pas été possible les années précédentes du fait de la politique de droite que nous avons combattue ensemble, comme l'augmentation de la TVA à 7%, alourdissant du même coup les charges transports pour nos collectivités.

Cela n'est pas possible non plus cette année puisqu'à ce jour le gouvernement de gauche n'a pas remis en cause dans ces domaines les choix du gouvernement précédent. De plus, il envisage lui aussi une nouvelle hausse de la TVA qui pourrait passer de 7% à 10%, ce qui alourdirai nos charge de déplacement environ 3 millions d'euro.

Cela s'ajoute à l'annonce faite par le gouvernement d'une réduction en 2014 et 2015 des dotations de l'Etat aux collectivités à hauteur de 2,25 milliards d'euros.

Alors il faut être clair, quand des choix sont mauvais, qu'ils soient décidés par la droite ou par la gauche, ils sont mauvais.

Les élus communistes sont conscients de la gravité de la situation dans laquelle la droite a laissé les finances du pays mais ils considèrent qu'il est possible de redresser la barre sans faire payer la note aux citoyens et aux collectivités. Mais cela suppose de s'attaquer aux marchés financiers, à la spéculation et aux profits quand les collectivités territoriales représentent 70% de l'investissement public dans ce pays. Réduire leurs moyens c'est, à court terme, réduire la voilure de l'investissement et donc l'activité des entreprises et l'emploi.

Aussi, les élus communistes n'envisagent pas que dans les années à venir notre collectivité soit contrainte à réduire ses investissements ou à développer des solutions de transports au rabais sur le territoire métropolitain, faute de choix nationaux progressistes.

Au moment où se discute l'acte III de la décentralisation, la question des modes de financement des transports pour les différentes collectivités organisatrices est plus que jamais posée et elle suppose que ces dernières ne subissent pas

d'alourdissement de leurs charges de fonctionnement par des décisions qui leurs soient imposées.

C'est pourquoi le groupe communiste renouvelle sa demande vers le gouvernement que les transports publics mais également les logements sociaux, soient classés comme des produits de première nécessité au même titre que les produits alimentaires, l'eau, l'énergie, la santé ou l'éducation chacun doit y avoir accès. C'est dans cet esprit que nous demandons que le taux de TVA pour ces services soit ramené à 5%.

Les élus communistes partagent l'ensemble des objectifs qui définissent la politique de développement des transports de notre collectivité qui garde toujours à l'esprit la qualité du service rendu à la population et d'accessibilités à tous. Vous l'avez compris dans cette situation et pour ces raisons nous voterons les tarifications proposées par notre collègue Jean-François Retière.

Je vous remercie de votre attention.